

REGLEMENT DE L'EPEE D'AUTOMNE SOUVENIR CARL-ELIE FERRER

Notre Challenge est dédié à la mémoire de notre jeune adhérent, Carl-Elie FERRER, disparu accidentellement il y a 6 ans.

ARTICLE 1 : DATE :
Dimanche 28 septembre 2008.

ARTICLE 2 : LIEU :
**Tennis Couverts
Chemin de la Remise
93470 – COUBRON**

ARTICLE 3 : PRIX :

- Notre Challenge « L'Épée d'Automne » est attribué –et acquis définitivement- à la salle d'armes qui présente le plus grand nombre de tireurs du meilleur niveau dans les catégories Benjamins, Benjamins, Minimes Filles et garçons, Cadettes, Cadets, Juniors Dames et Hommes, Vétérans Dames et Hommes.
Le classement des salles est établi sur le total des points obtenus par les tireurs. Le nombre de points attribués au tireur classé premier est égal au nombre de tireurs de la catégorie + 1 auquel on ajoute un nombre de points égal à l'effectif de la catégorie. Le nombre de points attribués au tireur classé deuxième est égal au nombre de tireurs de la catégorie – 1 auquel on ajoute un nombre de points égal à l'effectif de la catégorie, du troisième, -2 auquel on ajoute un nombre de points égal à l'effectif de la catégorie et ainsi de suite.
- Des récompenses individuelles (coupes, médailles, lots) seront attribuées aux 4, 8 ou 16 meilleurs tireurs de chaque catégorie suivant le nombre de tireurs de la catégorie.

ARTICLE 4 : CATEGORIES :
La compétition est ouverte à tous les tireurs des catégories **Benjamins, Benjamins, Minimes, Filles et garçons, Cadettes, Cadets, Juniors Dames et Hommes, Vétérans Dames et Hommes**, titulaires de la licence F.F.E. ou délivrée par leur fédération pour les tireurs étrangers. La licence 2009 validée, ou la licence 2008 qui devra être accompagnée d'un certificat médical délivré depuis moins d'un an, sera exigée lors de l'inscription.

ARTICLE 5 : HORAIRES :

	BENJAMINES BENJAMINS	MINIMES FILLES ET GARCONS	CADETTES CADETS	JUNIORS DAMES & HOMMES	VETERANS 1 DAMES & HOMMES	VETERANS 2&3 DAMES & HOMMES
INSCRIPTIONS	8h00	8h45	9h30	10h15	11h00	11h45
SCRATCH	8h15	9h00	9h45	10h30	11h15	12h00
DEBUT DES ASSAULTS	8h30	9h15	10h00	10h45	11h30	12h15
FINALES	12h00	12h45	13h30	14h15	15h00	15h45

ARTICLE 6 : FORMULE :
La compétition se déroule par poules de classement sans éliminé, puis par élimination directe sans repêchage jusqu'à la finale. Le nombre de tours de poule est fixé, pour chaque catégorie, en fonction du nombre de tireurs de cette catégorie.
Le classement au tableau d'élimination directe est effectué à l'indice des victoires, puis à celui des touches données rapportées aux touches reçues, puis, en cas de nouvelle égalité, au nombre de touches données, sans tenir compte de l'appartenance aux clubs.
Pour les Benjamins, les assauts ont lieu en 4 touches en poule de classement de 3 minutes et en 8 touches lors des éliminations directes (2 fois 2 minutes). Pour les Minimes, les assauts ont lieu en 5 touches en 3 minutes et 10 touches lors des éliminations directes (2 fois 3 minutes). Pour les Cadets et Juniors, les assauts ont lieu en 5 touches en 3 minutes et 15 touches lors des éliminations directes (3 fois 3 minutes). Pour les Vétérans, les assauts ont lieu en 5 touches en 3 minutes et 10 touches lors des éliminations directes (3 fois 3 minutes). Les Vétérans 1 disputent une compétition distincte des Vétérans 2 & 3.

- ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS :
Les inscriptions doivent être réalisées en ligne sur le site de la FFE à l'adresse suivante :
http://www.escrime-ffe.fr/WD100AWP/WD100Awp.exe/CONNECT/FFE_ENGAGEMENTS
A défaut, ils doivent être adressés avant le **26 septembre 2008** au Président :
Yves de Lamballerie
29, avenue Georges Dubois
93470 – COUBRON
Tél & Fax. : 01/43/30/33/91
e-Mail : flamballerie@free.fr
Les **droits d'engagement qui seront perçus sur place sont fixés à 8 €**. Les tireurs étrangers en sont dispensés. Le fait de s'engager implique l'acceptation du présent règlement.
- ARTICLE 8 : MATERIEL, TENUES et ARMES :
Les tireurs devront se présenter en tenue blanche conforme aux règlements fédéraux (tenue et cuirasse de protection), chaussettes hautes et blanches. L'Épée d'Automne se dispute à l'épée électrique, **lame n°2 poignée droite pour les Benjamins, n°5 pour les Minimes, Cadets, Juniors et Vétérans.**
- ARTICLE 9 : ARBITRAGE :
Dans la mesure du possible, les Clubs sont invités à **présenter 1 arbitre diplômé pour 6 tireurs** engagés. **Les arbitres doivent être présents dès 8 heures**. Ils percevront une indemnité, plafonnée au montant prévu par la FFE pour un arbitre régional, quelle que soit leur qualification.
- ARTICLE 10 : DIRECTOIRE TECHNIQUE :
Il sera composé :
- de Maître Louis-André IGNACE,
- de Maître Pascal IGNACE du Club d'Escrime de Coubron,
- de tous les Maîtres d'Armes présents en début de compétition qui en feraient la demande,
- des membres de la Commission Epée de la Ligue d'Escrime de Créteil présents en début de compétition,
- des membres du Bureau du Club d'Escrime de Coubron si nécessaire.
Pour toute réclamation d'ordre technique, le tireur devra déposer une caution de 15 €. Cette caution sera restituée dans le cas où la dite réclamation serait justifiée.
Tous les litiges seront tranchés sur place par le jury et sans appel.
En cours de compétition, tout tireur qui ne répondra pas à l'appel du Président de Jury sera immédiatement déclaré forfait sans aucune dérogation.
- ARTICLE 11 : ORGANISATION :
La compétition se déroulera sans interruption. **Un buffet fonctionnera sur place.**
- ARTICLE 12 : RESPONSABILITE :
Les Clubs de Tennis et d'Escrime et la Municipalité de Coubron déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel, équipement ou valeurs appartenant aux tireurs et accompagnateurs.
- ARTICLE 13 : ACCES :
L'itinéraire sera fléché.
Les animaux sont interdits dans l'enceinte où se déroule la compétition.
Seuls les tireurs, les arbitres et les membres du directoire technique en chaussures de sport pourront accéder au plateau d'évolution.
- ARTICLE 14 : REVISION DU REGLEMENT :
Le Club d'Escrime de Coubron et le Directoire Technique se réservent le droit de modifier le règlement de « L'Épée d'Automne » pour son bon déroulement.